



Commune de Misery-Courtion

CONVOCATION

à l'assemblée communale

du lundi 13 décembre 2021 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 13 décembre 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Règlement communal sur les finances

- 2.1 Présentation**
- 2.2 Rapport de la commission financière**
- 2.3 Approbation**

3. Approbation des statuts révisés du Réseau Santé du Lac (RSL)

4. Approbation des statuts révisés de l'Association des communes des Services sociaux Lac

5. Budgets 2022

5.1 Compte de résultat

5.2 Budget des investissements

- a) Agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C ; crédit y relatif**
- b) Remise en état du terrain de football du Nitou et amélioration de son éclairage ; crédit y relatif**
- c) Bâtiment communal de Cormérod, changement de chauffage ; crédit y relatif**
- d) Réaménagement des extérieurs du Centre communal ; crédit y relatif**
- e) Aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin (secteur La Charrue) ; crédit y relatif**
- f) Participation communale aux rénovations et agrandissements des homes du Réseau Santé Lac**

5.3 Rapport de la commission financière

6. Divers et communications.

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée. Le budget est également consultable sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

L'assemblée communale se tiendra dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là. Pour plus de précision, merci de consulter le site Internet communal quelques jours avant l'assemblée communale du 13 décembre 2021.

Le Conseil communal